


## Annexe 1

### Tableau récapitulatif :

Bonification pour RQTH (300 points) et rapprochement de conjoints (5points) du 14 au 24 février 2017 : <a href="https://bv.ac-reunion.fr/dpep">https://bv.ac-reunion.fr/dpep</a> retour des pièces justificatives au plus tard le 28 février 2017		
RQTH	<p><b><u>Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé</u></b></p> <p>a) Accordée par la MDPH pour l'enseignant, son conjoint ou reconnaissance du handicap ou de la maladie grave d'un enfant. Le dossier doit être transmis au médecin conseiller technique du recteur, notamment pour attester que le poste demandé permet une amélioration de la situation de la personne reconnue handicapée ou malade.</p> <p>b) Les postes de directeur d'école ne sont accessibles avec une bonification RQTH que si le candidat remplit les conditions pour être directeur d'école. Concernant les postes de directeur entièrement déchargés, le candidat doit avoir auparavant exercé dans une école bénéficiant d'une décharge complète ou doit avoir une préconisation écrite du médecin de l'académie.</p>	300 points
R.C. 	<p><b><u>Rapprochement de conjoints</u></b></p> <p>Pour tout poste (hors poste de directeur) de la commune de résidence professionnelle du conjoint (marié, signataire d'un PACS, ou enfant en commun), <b><u>uniquement les deux derniers vœux et sur des vœux COMMUNE exclusivement (pas de vœu secteur de commune, ni regroupement de communes)</u></b></p>	5 points

### Médecin conseiller technique du recteur :

**Docteur Frédéric LE BOT**  
24, Avenue  
Georges Brassens CS71003  
97743 Saint-Denis  
Cedex9  
02 62 48 13 01

### Aide et conseil :

**Le correspondant handicap de l'académie**

**Marie-Josée MONJOLE**  
02 62 48 12 07  
[Marie-josée.monjole@ac-reunion.fr](mailto:Marie-josée.monjole@ac-reunion.fr)

**La « cellule info mobilité » de la DPEP**

**☞ Accueil télématique : A PRIVILEGIER**

☒ La messagerie du mouvement : [mouvement1d@ac-reunion.fr](mailto:mouvement1d@ac-reunion.fr)

☒ La boîte i-prof : courrier > thème « Affectation »

(Pour tout problème de connexion, joindre le service académique d'assistance aux utilisateurs I-Prof à l'adresse : [assistance.iprof1d@ac-reunion.fr](mailto:assistance.iprof1d@ac-reunion.fr))

**Accueil téléphonique :**

Du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00

**Un numéro unique : 02 62 48 10 01**

**☺☺ Accueil physique :**

**Rdc portes 48 et 50 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.**

**Il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable**